**N° 5820**

**Chambre des Députés**

**Session ordinaire 2007-2008**

**Projet de loi**

**relative à la transformation et à la rénovation du Centre Marienthal**

\*\*\*

Les origines du monastère de Marienthal remontent à 1232 dont la dernière destination avant de devenir la propriété de l’Etat en 1974 était de servir de centre de formation pour jeunes missionnaires.

En 1999, l’Etat a également acquis la ferme adjacente.

En 2002, le site de Marienthal a été classé monument national.

Depuis l’acquisition du site par l’Etat, il a été réservé aux activités du Service national de la jeunesse, qui a dû le libérer en 1999 en vue de pouvoir y accueillir les réfugiés ayant fui le Kosovo, à l’époque théâtre d’un conflit militaire. Depuis que les besoins de logement d’immigrés ont diminué, le Service national de la jeunesse a récupéré les lieux, et les travaux prévus sont destinés à adapter le site aux besoins d’un centre de logement, de formation et de loisirs pour jeunes, géré par ledit Service national

de la jeunesse.

En cela, le projet fait suite à une motion de la Chambre des députés de fin 1995 dans laquelle celle-ci avait invité le Gouvernement „à accélérer les travaux de transformation, de modernisation et d’extension des trois centres d’Eisenborn, de Marienthal et de Hollenfels“.

Il permet l’organisation de stages pour des classes de l’enseignement secondaire, de l’enseignement secondaire technique et de l’enseignement primaire, l’accueil de groupes entendant utiliser le Centre comme base pour des activités de loisirs, l’offre de stages de formation pour animateurs et éducateurs, la réalisation de travaux d’intégration sociale et d’insertion professionnelle.

A cet effet, il est prévu de rénover et de moderniser les infrastructures du site en vue de mieux les adapter aux exigences de la palette des activités offertes par le site.